

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/30

Objet : Sensibilisation à la gestion forestière et au bois

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **sensibilisation à la gestion forestière et au matériau bois** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animations	7 730.00	Conseil départemental de l'Isère	4 125.00
Supports de communication	277.00	Conseil départemental de la Savoie	7 875.00
Sylvotrophées	3 993.00		
TOTAL	12 000.00	Total	12 000.00

Article 2

Le Département de l'Isère et le Département de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26/05/2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

